



Réinstallation de l'antenne collective

Par **sandymag**, le **22/11/2008** à **11:32**

bonjour

j'habite dans une maison de village où il y a plusieurs copropriétaires. je suis locataire.

La voisine du dessus vient de vendre. l'antenne collective passait dans son appartement. la nouvelle propriétaire fait beaucoup de travaux et a cassé des cloisons et coupé les fils qui étaient dedans. je n'ai donc plus la télé, car les fils ont été enlevés.

j'ai contacté ma propriétaire pour qu'elle fasse le nécessaire avec la nouvelle voisine pour rétablir l'antenne. elle me répond que ce n'est pas forcément à elle de faire réaliser ces travaux.

on me dit qu'ayant loué l'appartement avec l'antenne collective, elle me doit de la rétablir.

pouvez-vous me dire si elle est obligée de me fournir l'antenne?

merci d'avance